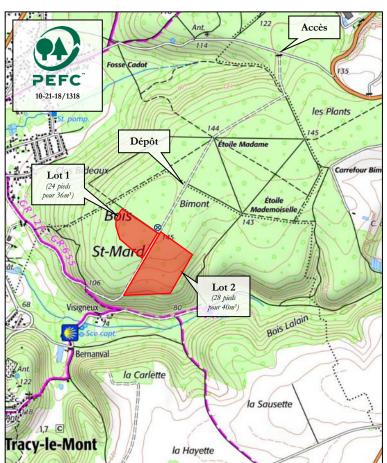
Vente Sur Pied et en Bloc



Point GPS: https://goo.gl/maps/mt6xijHpJQCfG29Q9

Propriétaire GF Val et Mont **Certification** PEFC : 10-21-18/1318

Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

Dise (60)
Noyon Sud
Tracy le Val
Bois Saint-Mard
Longitude : 3,033986°
Latitude : 49,492298°
Voir accès plan ci-contre

Essence principale Chêne / Châtaignier

Volume présumé 76 m³ dont 38 m³ de chênes

Nombre d'arbres 52

Nombre d'arbres 52 Volume moyen 1,44 m³

Nature coupe Coupe d'amélioration. Parcelles PSG Lot 1 : 17p / Lot 2 : 18

Surface \pm 12 hectares.

LimitesChemin et peuplementMarquageUn flachis CGB au pied et des

ronds de peinture au corps **Réserves**Tous les arbres et brins non

marqués à la peinture. Se reporter au plan ci-contre.

Estimation par MM et BL

Visite

Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38) Expert Forestier Boris Leduc (106 86 23 09 38) Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)

68 Rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60

Mel: secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières du 20 mai 2022

Arbres numérotés

		Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
Lot	Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m ³	VU m³
1	Châtaignier				7	3	2	1	2	1					16	25	1.56
	Chêne			1	3		1	1							6	8	1.33
	Divers				1					1					2	3	1.5
2	Chêne			3	2	7	5	4	1						22	30	1.32
	Hêtre					1	1		3		1				6	10	1.66
Observations:		Lot 1 : 1 frêne à l'angle de la parcelle 15⊗/ Lot 2 : 1 chêne chablis et 1 chêne sec												52	76	1.44	

Clauses particulières

Préambule: Pas d'exploitation entre septembre et février.

Exploitation: tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec gelé.

Stockage : sur les places de dépôts aménagées le long de la piste.

Délai d'exploitation: 15 octobre 2023

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage.

Assujettissement à la TVA : oui Paiement : 100% comptant.

 $\textbf{Caution}: 25 \ensuremath{\,\%}$ du montant de la vente sauf si caution permanente.

CVO: payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

